

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le 4 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, QUERUEL Geneviève,  
ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine, ALLORGE Hervé

Absent excusé : BOUCHER Martial qui a donné pouvoir à ROCREE Roselyne

Absents : FAUCHER Laurent, LEMBOUCHER Francis,

Secrétaire de Séance : DANEL Sandrine

Ouverture de séance à 20h30

-----  
Lecture du compte rendu du 18 décembre 2019 : concernant le vote des tarifs il est apporté une modification : les tarifs appliqués pour le remboursement de la vaisselle cassée ont été approuvés à l'unanimité.

Le tarif appliqué au personnel communal a été aussi approuvé à l'unanimité.

Concernant la mise à disposition de la vaisselle au comité des fêtes, la gratuité a été décidée à 6 pour et 3 contre.

### **1- Vote du Compte de gestion 2019 :**

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2- Vote du compte administratif 2019 :**

Sous la présidence de Madame QUERUEL Geneviève, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Excédent reporté : 131 324.57 €

Dépenses 157 922.81 €

Recettes 175 253.59 €

Excédent de clôture : 148 655.35 €

### *Investissement*

Excédent reporté : 63 121.70 €

Dépenses 14 529.98 €

Recettes 19 538.88 €

Restes à réaliser en dépenses : 140 000 €

Restes à réaliser en recettes : 42 838.00 €

Besoin de financement: 29 031.40 €

Hors de la présence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

### **3- Affectation du résultat 2019 :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence Madame QUERUEL Geneviève, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 330.78 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 324.57 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>148 655.35 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	68 130 .60 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-97 162.00 €
<b>Besoin de financement (= D+E)</b>	<b>-29 031.40 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>148 655.35 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	29 031.40 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	119 623.95 €

Hors de la présence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus.

### **4- Délibération tarif, durée des concessions et règlement du cimetière :**

Mesdames ROCREE, ROHEE et QUERUEL se sont réunies pour travailler sur le règlement du cimetière et y apporter des modifications concernant le jardin du souvenir ainsi que les cavurnes. Après discussion, le conseil demande que soit mentionné dans le règlement si cela est légal une hauteur maximum pour une stèle ou arbustes. Au vu de cette modification le règlement est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

Concernant les tarifs et durée des concessions en cavurne le conseil décide à l'unanimité le tarif de 80 € pour une durée de 50 ans.

Une taxe de dispersion des cendres de 50 € est approuvée à l'unanimité.

## **5- Questions diverses :**

Il y a été constaté un problème d'eau rue de l'église, après vérification cela ne viendrait pas d'une fuite sur une canalisation mais d'un souci sur un système d'assainissement.

Actuellement il y a un problème avec le réseau de téléphonie et internet. Un poteau a été accidenté route de Louviers avec une prévision de réparation au 15 mars 2020.

Suite à l'abattage des arbres près du local technique, monsieur le Maire demande confirmation pour autoriser l'employé communal à le récupérer en remerciements de service rendu. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Lors des vœux du président de la communauté de communes à Bérengeville la campagne, une personne a fait un malaise, pour appeler les pompiers le poste de secours n'a pas été utilisé par oubli de sa présence. La question posée est de vérifier son fonctionnement.

Il est constaté le mauvais état des routes, des terrains et des chemins avec la météo et les agriculteurs.

La communauté de communes fait des travaux d'arasement sur notre commune en limite avec Sacquenville, non prévus dans la tournée des communes.

Il a été constaté un problème de numérotation des adresses route de Louviers. Lors du prochain mandat il sera étudié la possibilité de changer la numérotation en numérotation métrique.

Le devis pour l'acquisition du défibrillateur a été signé ce soir.

Les élus et les habitants se plaignent d'odeurs des boues d'épandage de la société Essity. Un courrier va être adressé à l'entreprise pour connaître le plan d'épandage ainsi que le produit épandu.

Madame ROHEE demande si la réfection du parquet de la salle des fêtes est prévue, un devis sera demandé cette année.

Concernant les chats errants un article est paru dans le courrier de l'Eure avec les obligations des mairies, cela n'a pas encore été étudié en Mairie.

Un chemin communal derrière des propriétés au Mesnil Péan est en mauvais état, il sera demandé à l'agent communal d'aller voir ce qu'il est possible de faire pour le rendre plus accessible, cela n'a pas encore été réalisé mais sera fait prochainement.

La séance est levée à 23h05.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT